

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 24 janvier 2023 à 18h00, au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération 1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

### Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant,)

_			7	
1	AIX-LES-BAINS	т	Renaud BERETTI	Pouvoir d'Esther POTIN
	AIX-LES-BAINS	Ť		1 odvoli d Estilei FOTIIV
3	AIX-LES-BAINS	T		
4	AIX-LES-BAINS	Т		Pouvoir de Jean-Marie MANZATO
5	AIX-LES-BAINS	Т	André GIMENEZ	Tourist de court mano ini in incento
6	AIX-LES-BAINS		Thibaut GUIGUE	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
7	AIX-LES-BAINS		Christophe MOIROUD	
8	AIX-LES-BAINS		Marie-Pierre MONTORO-SADOUX	Pouvoir de Lucie DAL PALU
9	AIX-LES-BAINS	Т		Arrivée après la 6ème délibération
	AIX-LES-BAINS	Т		Pouvoir de Karine DUBOUCHET-REVOL
	AIX-LES-BAINS	Т		Pouvoir de Philippe LAURENT
	LA BIOLLE		Julie NOVELLI	
	BOURDEAU	Τ		
	LE BOURGET DU LAC		Nicolas MERCAT	
	LE BOURGET DU LAC		Sandrine RAMEL	
	LE BOURGET DU LAC	T		
17	BRISON SAINT INNOCENT	Τ	Marthe MASSONNAT	Départ après la 43ème délibération
10	LA CHARELLE DILMONT DIL CHAT	_	Davis - MODIN	Pouvoir de Jean-Claude CROZE
19	LA CHAPELLE DU MONT DU CHAT CHINDRIEUX	T T		D (
19	CHINDRIEUX	ı	Marie-Claire BARBIER	Départ après la 42ème délibération
20	DRUMETTAZ-CLARAFOND	Т	Danièle BEAUX-SPEYSER	Pouvoir de Gérard DILLENSCHNEIDER
	DRUMETTAZ-CLARAFOND	-	Nicolas JACQUIER	Pouvois de Miseles BOILLEUY
	ENTRELACS		Jean-François BRAISSAND	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
	ENTRELACS		Claire COCHET	
	ENTRELACS		Gaëlle GERBELOT	
25	ENTRELACS	Ť	Jean-Marc GUIGUE	
	ENTRELACS		Yves GRANGE	
	GRESY-SUR-AIX		Colette PIGNIER	Pouvoir de Patrick POURCHASSE
	GRESY-SUR-AIX		Chrystel TROQUIER	Toursil do Fallion Tool Tool Tool
29	MERY		Nathalie FONTAINE	
30	MERY		Stéphane ROULET	
31	LE MONTCEL	Т	Antoine HUYNH	
32	MOTZ	Т	Daniel CLERC	Pouvoir de Brigitte TOUGNE-PICAZO
33	MOUXY	Т	Laurent FILIPPI	Pouvoir de Catherine RAVANNE
	PUGNY CHATENOD	Т		
	RUFFIEUX		Olivier ROGNARD	
36	SAINT OFFENGE		Bernard GELLOZ	
	TRESSERVE		Jean-Claude LOISEAU	
	TRESSERVE		Annie MOULIN	
	TRESSERVE		Christian ROUSSEL	
	VIONS		Manuel ARRAGAIN	
	VIVIERS-DU-LAC		Robert AGUETTAZ	
	VIVIERS-DU-LAC	T		
	VOGLANS	Ţ	Martine BERNON	
44	VOGLANS	Т	Yves MERCIER	

21 communes présentes

### Absents excusés

AIX-LES-BAINS AIX-LES-BAINS CHANAZ Marina FERRARI Nicolas POILLEUX Yves HUSSON L'assemblée s'est réunie sur convocation du 17 janvier 2023, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 54 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance avec 43 présents et 55 votants (présents et représentés).

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte règlementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



# **DÉLIBÉRATION**

N°: 28 Année: 2023

Exécutoire le : 2 6 JAN. 2023

Publiée le : 2 6 JAN. 2023

Visée le : 2 6 JAN. 2023

# FINANCES Budget Assainissement AP/CP 020 – Système d'assainissement de Motz – Révision 6

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 juin 2018 portant ouverture,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°1 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°2 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire du 14 décembre 2021 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération du conseil communautaire du 22 février 2022 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'élaboration du PLUi, la notice Assainissement doit justifier de l'adéquation des infrastructures publiques aux besoins à satisfaire par l'évolution démographique.

Dans la continuité du travail initié par la commune avant le transfert de compétence et en application du zonage d'assainissement proposé en Conseil d'Exploitation en décembre 2017 il est proposé de créer un système d'assainissement (réseau + station d'épuration) sur la commune de Motz.

<u>Le détail de l'opération est le suivant</u> : création d'une station d'épuration, desserte du hameau de Chateaufort et de la Base de loisirs, desserte du hameau de Langefan, desserte du hameau des lles, desserte de la Zone Industrielle.

Le montant de l'opération est actuellement de 2 126 300 euros HT.

Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de modifier les crédits de paiements 2023 au regard des réalisations 2022. L'autorisation de paiement est inchangée

Les montants ainsi que leur programmation sont précisés dans le tableau annexé.

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE la modification des crédits de paiements 2023 relative à l'opération sur le système d'assainissement de Motz.

Aix-les-Bains, le 24 janvier 2023

Délégués en exercice : 68

Présents : 44

Présents et représentés : 56

Votants: 56
Pour: 56
Contre: 0
Abstentions: 0

→ Blancs: 0

# **GRAND LAC** Services financiers

# APCP020 - Système asst Motz - Révision 6

Edité, le 10/01/2023

# Annexe

OPERATION		
Intitulé de l'opération :	APCP020 - Système assainissement Motz	Motz
Budget:	ASSAINISSEMENT	
Imputation analytique	275 et 275AP	
Montant initial de l'opération :	1 836 300,00 euros	눞
Montant actualisé :	1 836 300,00 euros	(révision n°1)
Montant actualisé :	1 836 300,00 euros	⇒ (révision n°2)
Montant actualisé :	1 836 300,00 euros	⇒ (révision n°3)
Montant actualisé :	2 126 300,00 euros	(révision n°4)
Montant actualisé :	2 126 300,00 euros	⇒ (révision n°5)
DEPENSES	Voté	Proposé
Dépenses réalisées 2017	39 689,44	39 689,44
Dépenses réalisées 2018	119 399,33	119 399,33
Dépenses réalisées 2019	302 073,60	302 073,60
Dépenses réalisées 2020	483 836,35	483 836,35
Dépenses réalisées 2021	399 770,83	399 770,83
Dépenses réalisées 2022	781 530,45	558 033,29
Dépenses programmées 2023		210 000,00
Dépenses programmées 2024		13 497,16
TOTAL	2 126 300,00	2 126 300.00

dont subventions perçues	dont subventions perçues	dont subventions perçues  dont subventions perçues  1 300 00 826 30	FINANCEMENTS prévus :	Proposé
dont subventions perçues	dont subventions perçues	dont subventions perçues (1300 000)	bventions attendues	00'0
F.C.T.V.A. théorique 0,000 Emprunt		1 300 000 826 300	dont subventions perçues	00'0
1300 00		1300 00	C.T.V.A. théorique	0.00
			prunt	1300 000 000

# Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Budget Assainissement - AP/CP 020 - Système d'assainissement de Motz - révision n.6

Date de transmission de l'acte :

26/01/2023

Date de réception de l'accusé de

26/01/2023

réception :

Numéro de l'acte :

d4432 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

073-200068674-20230124-d4432-DE

Date de décision :

24/01/2023

Acte transmis par :

ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.6. Autres délibérations ou décisions